



Réunion de conseil Municipal
8 juillet 2025
Liste des délibérations examinées

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 juillet à 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Larnaud sous la présidence de **David GUYOT**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juillet 2025

Présent(e)s : BORNOT-FAIVRE Carine, GUERRET Laurent, GUYOT David, MARTY Paule, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick, PERRON Gaël, ROUSSET Ghislain.

Absent : BLONDEAU-BOZON Sophie, LAUBEPIN Ivan.

Excusés : GORSE Cyril, NAUDIN Martine, TACCHINI Olivia, VERNET Corinne (donne pouvoir à Paule Marty)

Secrétaire de séance : MARTY Paule.

	Afférents au conseil	En exercice	Présents	Absents	Quorum	Votants
Nombre de conseillers	15	14	8	6	8	9

Liste des délibérations examinées au cours de la séance du 8 juillet 2025 :

N° d'ordre Annuel	Intitulé	N° d'ordre dans La séance	Sens Des votes
2025-025	Instauration de la Commission Communale d'Aménagement Foncier - CCAF	1	Pour : Unanimité
2025-026	Recrutement de 2 agents contractuels pour faire face à un accroissement d'activité	2	Pour : Unanimité
2025-027	Délibération autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement	3	Pour : Unanimité
2025-028	Délibération modifiant la délibération RIFSEEP n° 2021-30 du 23 juillet 2021	4	Pour : Unanimité
2025-029	Remplacement de la microstation des logements de l'ancienne poste	5	Pour : Unanimité
2025-030	Changement de fournisseur copieurs mairie et école	6	Pour : Unanimité

Conformément à nouvelle réglementation de publicité des actes entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, le procès-verbal de la séance ne pourra être rendu public qu'après son approbation par les membres du conseil lors de la prochaine séance.

**La secrétaire de séance,
Paule MARTY**

**Le Maire,
David GUYOT**

Mairie de Larnaud – 1 Place Eugène Forêt – 39140 Larnaud

Tél : 03 84 44 43 00 – Mail : mairie@larnaud.fr

Retrouvez toute l'actualité de votre commune sur l'application « Panneau Pocket »